

MEMO

pour accompagner vos clients-éleveurs dans leur démarche « Nourri sans OGM (<0,9%) »

? S'approvisionner en matières premières et en aliments composés compatibles

Fournisseur certifié OQUALIM-STNO ou équivalent

(ex. au 1er juin 2019 : FCA-VLOG, GMP+-VLOG, QS-VLOG)

- Certificat en cours de validité
- Documents d'étiquetage, avec mention « OQUALIM-STNO » et « convient aux filières "Nourri sans OGM (<0,9%)" » pour chaque matière première ou aliment composé pour animaux livré



La certification OQUALIM (= RCNA), **pré-requis à la certification STNO**, garantit aux filières d'élevage la sécurité sanitaire et la qualité des aliments pour animaux.

Fournisseur non certifié OQUALIM-STNO ou équivalent

- Documents d'étiquetage pour chaque matière première ou aliment composé pour animaux livré
- Procédures de contrôle sur les matières premières « non OGM » (<0,9%)
- Analyses de risque mises en place par le fournisseur
- Liste des moyens de maîtrise instaurés pour éviter les transferts inter-lots
- Plan de suivi analytique

➔ Procédure à compléter en réalisant un audit chez le fournisseur

? Gérer le « sans OGM (<0,9%) » sur l'exploitation agricole

Maîtrise d'une éventuelle coexistence de matières premières (brutes ou apportées via des aliments composés) génétiquement modifiées et non génétiquement modifiées

- Etiquette, bon de livraison et/ou facture pour chaque matière première ou aliment composé pour animaux livré
- Liste des moyens de maîtrise mis en place pour éviter les contaminations croisées
- Plans d'alimentation mis en place

Gestion du risque pour les matières premières produites à la ferme et auto-consommées

- Origine « France » ou « U.E. » des semences achetées : pas de contrôle à faire

Si la semence achetée est originaire de pays tiers :

- Bon de livraison
- Résultats du contrôle analytique garantissant l'absence d'OGM (0%) dans les semences fournies

Partage de matériels destinés à l'alimentation des animaux (remorque, mélangeuse, broyeur...)

- Liste des moyens mis en place pour éviter les contaminations croisées (point zéro, contrôle visuel et enregistrement du passage à vide des cellules/silos, nettoyage, traçabilité...)
- Document de traçabilité des exploitations ayant utilisé le matériel (exploitations dédiées au « sans OGM », exploitations mixtes...)
- Analyses

? Répondre aux exigences des industries agroalimentaires

Assurer une traçabilité des produits animaux « sans OGM » (<0,9%)

- Liste des mesures prises pour assurer l'identification (référencement des fournisseurs...) et la traçabilité des lots d'animaux et/ou de leurs produits
- Traçabilité des animaux nourris sans OGM (<0,9%) et de leurs produits

▶ Votre client a des questions techniques ? Il a besoin de conseils adaptés aux spécificités de son exploitation ?

Sensibilisés au sujet « sans OGM », les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage sont les professionnels experts vers qui se tourner pour aborder le passage au « sans OGM » en toute sérénité.

